

EURL ASA

COMPTES ANNUELS du 01/07/2019 au 30/06/2020

IDENTIFICATION

DENOMINATION SOCIALE : EURL ASA

FORME JURIDIQUE : EURL

CAPITAL SOCIAL : 2 000.00

SIEGE SOCIAL : 271 rte du fer à Cheval
: 74250 LA TOUR

ACTIVITE : Travaux de plâtrerie

SIRET : 83055389700018

N° TVA Intracommunautaire : FR05830553897

Code N.A.F. : 4331Z

DIRIGEANT(S) : SAILLET YANNICK Gérant

TELEPHONE : 06.08.81.81.27

MAIL : y_saillet@orange.fr

Désignation de l'entreprise EURL ASANéant ☐ *Adresse de l'entreprise 271 rte du fer à Cheval74250 LA TOURNuméro SIRET * 8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le				
				3 0 0 6 2 0 2 1		3 0 0 6 2 0 2 0				
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									
	Fonds commercial *	010		012						
	Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *	028	43 205	030	27 760	15 445	20 877			
	Immobilisations financières * (1)	040	100	042		100	100			
Total I (5)		044	43 305	048	27 760	15 545	20 977			
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	53 996	052		53 996	42 385			
	Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	36 409	070		36 409			
		Autres * (3)	072	11 450	074		11 450	7 247		
	Valeurs mobilières de placement	080		082						
	Disponibilités	084	15 952	086		15 952	15 454			
	Charges constatées d'avance *	092	1 042	094		1 042	555			
	Total II	096	118 850	098		118 850	65 641			
	Total général (I+II)	110	162 155	112	27 760	134 395	86 618			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			2 000	2 000				
	Ecart de réévaluation	124								
	Réserve légale	126			200	200				
	Réserves réglementées*	130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			16 680	15 796				
	Report à nouveau	134								
	Résultat de l'exercice	136			8 579	885				
	Provisions réglementées	140								
	Total I	142			27 459	18 880				
	Provisions pour risques et charges	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			11 694	22 437				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			24 626					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			42 165	18 945				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	3 244		28 450	26 355				
	Produits constatés d'avance	174								
	Total III	176			106 936	67 737				
	Total général (I + II + III)	180			134 395	86 618				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 513				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	182	3 067				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2021

Page : 27

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ASA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
		13 0 0 6 2 0 2 1		13 0 0 6 2 0 2 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires }	215		214			
	services *	217		218	339 632 156 756		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(9 509) 34 135		
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226	2 004		
	Autres produits			230	997 2 247		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	333 124 193 138		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	184 749 87 469		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(21 120) (5 110)		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	36 834 37 051		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	700	244	964 853		
	Rémunérations du personnel *			250	92 643 60 846		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	19 804 3 430		
	Dotations aux amortissements *			254	8 499 7 372		
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	11 2		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	322 383 191 913			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	10 741 1 225			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1 5			
	Produits exceptionnels (IV)		290				
	Charges financières (V)		294	149 190			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	500		
		348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	1 514 156		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	8 579 885			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	8 579 314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	1 514			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
					Zone de développement prioritaire (44. septuagies)	993	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	10 093 354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	10 093 372			

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ASA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 764	442	1 740	444		446	16 504	16 504	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	24 874	462		464		466	24 874	24 874	
	Autres immobilisations corporelles	470	500	472	1 327	474		476	1 827	1 827	
Immobilisations financières		480	100	482		484		486	100	100	
TOTAL		490	40 239	492	3 067	494		496	43 305	43 305	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 033	532	3 227	534		536	8 260		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	13 733	552	4 975	554		556	18 708		
Autres immobilisations corporelles	560	496	562	297	564		566	792			
TOTAL		570	19 261	572	8 499	574		576	27 760		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ASA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
--	-----	---	-----

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	33 868
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	50 862
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL ASA				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	339 632
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	339 632
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	2 004
Variation positive des stocks				111	11 611
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	993
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	14 612
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	196 617
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	20 842
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	217 470
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	136 774
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	136 774
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	339 632	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence	024	01/01/2020	160	31/12/2020	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 1 N° SIRET 8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ASA
ADRESSE (voie) 271 rte du fer à Cheval
CODE POSTAL 74250 VILLE LA TOUR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAILLET Prénom(s) YANNICK
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 20
Naissance : Date 020272 N° Département 74 Commune ANNEMASSE Pays FR
Adresse : N° 271 Voie ROUTE DU FER A CHEVAL
Code postal 74250 Commune LA TOUR Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.S.A.

Société d'Exercice Libéral d'Avocats à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000 €

Siège social : 271, Route du Fer à Cheval – 74250 LA TOUR

830 553 897 RCS ANNECY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

I.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai,

L'associé unique de la Société A.S.A, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 € divisé en 20 parts sociales de 100 € chacune, a tenu l'assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant cette séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yannick SAILLET, associé gérant.

Le présidente constate qu'est présent :

- Monsieur Yannick SAILLET,
propriétaire de 20 parts, ci..... 20
parts
- TOTAL des parts présentes 20 parts

Le présidente constate que l'associé présent possède 20 parts sociales, soit plus de la moitié des parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

II.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence certifiée exacte par la présidente.
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 juin 2021.
- Les comptes annuels au 30 juin 2021 (bilan, compte de résultat et annexe).
- Le rapport de gestion de la gérance.
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, s'il y a lieu, approbation de ces conventions.

Puis il est donné lecture du rapport de gestion.

Enfin, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

IV.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après une présentation du rapport de gestion de la gérance et des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clôt le 30 juin 2021, tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice net de 8.579 EUR pour un chiffre d'affaires net hors-taxes de 330.123 EUR.

L'assemblée générale approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et donne à la gérance quitus de son mandat pour l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur l'emploi du bénéfice de l'exercice s'élevant à 8.579 EUR a décidé de l'affecter comme suit :

- Au compte « Autres réserves » 8.579 Euros

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-du 19 du code de commerce, prend acte qu'aucune convention n'a été conclue par la société.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

V.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Yannick SAILLET

